

RAPPORT PRÉSENTÉ À L'ASSEMBLÉE LÉGISLATIVE DU MANITOBA

Le Comité permanent des affaires municipales présente son troisième rapport que voici :

Réunion :

Le Comité s'est réuni le lundi 3 juillet 2001, à 18 h 30, dans la salle 254 du palais législatif.

Questions à l'étude :

- Projet de loi n° 25 — *Loi modifiant la Loi sur l'assurance-maladie et modifications corrélatives/The Health Services Insurance Amendment and Consequential Amendments Act*;
- Projet de loi n° 28 — *Loi sur les fonds de placement des travailleurs (modification de diverses dispositions législatives)/The Labour-Sponsored Investment Funds (Various Acts Amended) Act*;
- Projet de loi n° 50 — *Loi modifiant la Loi sur les offices régionaux de la santé (responsabilités)/The Regional Health Authorities Amendment (Accountability) Act*.

Démissions et élections :

Substitutions effectuées avant la réunion :

- M. TWEED remplace M. MAGUIRE;
- M^{me} DRIEDGER remplace M. FAURSCHOU;
- M. LOEWEN remplace M. LAURENDEAU;
- M^{me} la ministre MIHYCHUK remplace M. MARTINDALE;
- M^{me} la ministre BARRETT remplace M^{me} la ministre FRIESEN;
- M. le ministre CHOMIAK remplace M^{me} la ministre MCGIFFORD;
- M. STRUTHERS remplace M. AGLUGUB;
- M. le ministre SALE remplace M. le ministre SELINGER.

Exposés oraux :

Le Comité a entendu l'exposé des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi n° 25 — *Loi modifiant la Loi sur l'assurance-maladie et modifications corrélatives/The Health Services Insurance Amendment and Consequential Amendments Act* :

Cory Sul	particulier
Robert Chernomas	Centre canadien de politiques alternatives
Albert Cerilli	président, Manitoba Federation of Union Retirees
Margot Lavoie et le frère Thomas Novak	Manitoba Oblate Justice & Peace Committee
Carolyn DeCoster	particulier
Madeline Boscoe et Carol Scurfield	Women's Health Clinic
Paul Moist et Lorraine Sigurdson	Syndicat canadien de la fonction publique

Le Comité a entendu l'exposé des personnes mentionnées ci-après sur le projet de loi n° 50 — *Loi modifiant la Loi sur les offices régionaux de la santé (responsabilités)/The Regional Health Authorities Amendment (Accountability) Act* :

Heather Temple	présidente-directrice générale, Middlechurch Home of Winnipeg
D ^r Michael Doiron	The Interfaith Healthcare Association of Manitoba
Raymond Lafond	Association catholique manitobaine de la santé
Real Cloutier	Office régional de la santé de Winnipeg

Exposé écrit :

Le Comité a reçu un exposé écrit sur le projet de loi n° 25 — *Loi modifiant la Loi sur l'assurance-maladie et modifications corrélatives/The Health Services Insurance Amendment and Consequential Amendments Act* :

Linda West	particulier
------------	-------------

Projets de loi étudiés et dont il a été fait rapport :

(N° 25) — *Loi modifiant la Loi sur l'assurance-maladie et modifications corrélatives/The Health Services Insurance Amendment and Consequential Amendments Act*

Le Comité a convenu, à la majorité, de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

(N° 28) — *Loi sur les fonds de placement des travailleurs (modification de diverses dispositions législatives)/The Labour-Sponsored Investment Funds (Various Acts Amended) Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi avec les amendements suivants :

Il est proposé que la définition de « placement peu important admissible », énoncée à l'alinéa 2(1)a) de la version française du projet de loi, soit amendée dans le passage introductif par substitution, à « 0000 », de « 000 ».

Il est proposé que le paragraphe 14(2) du projet de loi soit amendé par adjonction, après l'alinéa a), de ce qui suit :

a.1) par abrogation de l'alinéa a);

Il est proposé que le paragraphe 36(2) du projet de loi soit remplacé par ce qui suit :

36(2) Le paragraphe 16(2), l'article 28 et le paragraphe 29(2) entrent en vigueur à la date fixée par proclamation.

36(2.1) L'article 17 entre en vigueur le 1^{er} janvier 2002 ou à toute date ultérieure que fixe une proclamation prise avant le 1^{er} janvier 2002.

(N° 50) — *Loi modifiant la Loi sur les offices régionaux de la santé (responsabilités)/The Regional Health Authorities Amendment (Accountability) Act*

Le Comité a convenu de faire rapport de ce projet de loi sans amendement.

Le président,

Rapport présenté par :

Tom Nevakshonoff

Le 3 juillet 2001